



Montluçon



Adoptez
les bons
réflexes



DICRIM

*Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs*

Document à conserver

Parce que le risque zéro n'existera jamais, nous avons appris à identifier les causes, à en mesurer les effets et à en prévenir, autant que faire se peut, les conséquences.

Les catastrophes, naturelles ou technologiques, qui se sont produites en France, ces dernières années, ont aussi grandement contribué à une prise de conscience collective des dangers potentiels encourus par les populations vivant sur certaines zones de territoire.

Au regard d'autres communes, Montluçon n'a pas un territoire très exposé aux risques majeurs. Pour autant, elle n'est pas à l'abri d'événements qui pourraient mettre en danger les habitants et leurs biens. Il importe donc, autant que possible, de s'y préparer.

En élaborant ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), nous avons souhaité, conformément aux dispositions légales :

- Vous informer des risques majeurs susceptibles de concerner Montluçon et vous faire part des mesures qui ont été prises pour en limiter les conséquences en assurant une meilleure maîtrise.
- Vous renseigner sur les consignes individuelles à respecter en cas de survenue d'un événement afin d'assurer votre sauvegarde et celle des autres.

Parallèlement, au niveau collectif, la Ville s'est organisée afin d'être la plus réactive possible en cas de crise. Ses élus et services sont ainsi chargés, au sein du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), de missions visant à assurer la protection des Montluçonnais (alerte, hébergement d'urgence, ravitaillement...).

Je vous engage donc à prendre connaissance de ce document avec grande attention en espérant vivement ne jamais devoir le mettre en pratique.



Daniel DUGLERY
Maire de Montluçon

4 La carte des risques majeurs

5



Le risque inondation est une submersion temporaire, lente ou rapide, d'une zone. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

6



Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner de graves conséquences pour la santé humaine et/ou l'environnement.

7



Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières (inflammables, toxiques ou explosives) par voie routière.

8



Le risque de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage entraînée par une élévation brutale du niveau de l'eau en aval. Ce phénomène est brusque, imprévu et extrêmement rare.

9



Le risque sismique est due à une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre. Les vibrations importantes du sol sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments et peuvent les endommager.

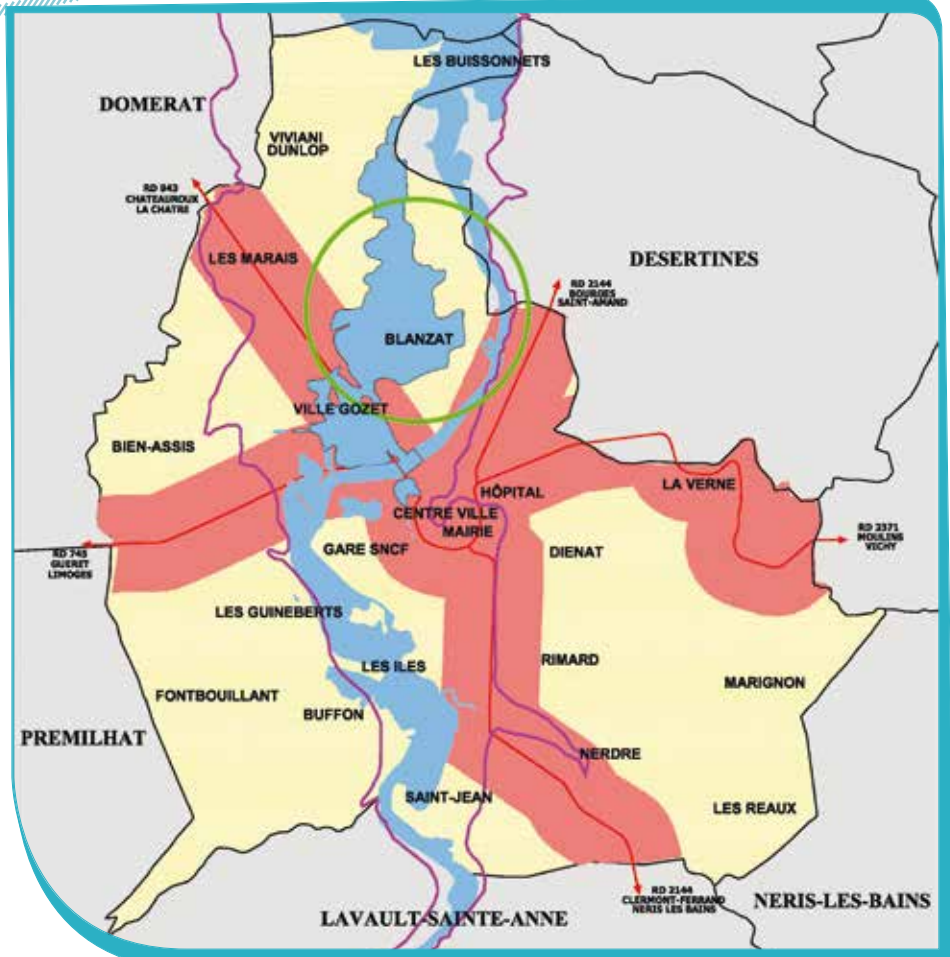
10






L'alerte

11

Mémento des risques

Risques majeurs



-  Zones concernées par le risque inondation
-  Périmètre concerné en cas d'accident industriel sur le site de l'usine ALL'CHEM
-  Principaux axes routiers concernés en cas d'accident de transport de matières dangereuses
-  Périmètre de la vague de submersion en cas de rupture du barrage de Rochebut
-  L'ensemble de la commune est concerné par le risque sismique



➤ Que faire ?

Dès l'alerte

- Fermez les portes, fenêtres et aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Faites une réserve d'eau potable, prévoyez des vivres et des vêtements chauds.
- Rassemblez papiers, argent, médicaments en vue d'une éventuelle évacuation.
- Mettez les produits dangereux hors d'atteinte pour éviter les risques de pollution de l'eau.
- Ecoutez la radio (à piles) : France Bleu Pays d'Auvergne, RJFM, RMB pour connaître l'évolution et les consignes à suivre.

Pendant la crue

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Montez à pied dans les étages. Ne pas prendre les ascenseurs, vous risquez de rester bloqué.
- Évitez de téléphoner
Libérez les lignes pour les secours.
- N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par les autorités en charge de votre sécurité.
- Ne vous engagez pas (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.

Après la crue

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Rétablissez le courant électrique après passage d'un technicien uniquement lorsque l'installation est sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Renseignez-vous auprès de la Mairie pour connaître les démarches à engager.



➤ Quel risque ?

Le Cher et 7 ruisseaux (Le Polier, Le Couraud, Les Etournaux, le Cluzeau, le Saint Jean, l'Amaron et les Serpents) traversent Montluçon.

➤ *Sur la commune le risque d'inondation de plaine* se caractérise par un débordement de cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales liée à une insuffisance d'infiltration des sols ou du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

La crue la plus importante connue a eu lieu en octobre 1960 avec un débit maximal de 850 m³/s qui a été évacué.

Mesures de prévention existantes :

Un suivi de la montée des eaux du Cher est réalisé chaque jour.
www.vigicrues.gouv.fr



> Quel risque ?

Une entreprise classée SEVESO II est implantée sur la commune. Il s'agit d'All'Chem (spécialisée dans la Chimie Organique fine).

> **Sur ce site** les risques d'incendie et d'explosion sont plus limités. Le risque majeur encouru est la diffusion d'un nuage toxique (présence de bromure de méthyle et de dioxyde de soufre).

Depuis l'implantation d'All'Chem en 1990 aucun incident majeur n'est survenu.

> Que faire ?

Avant

- > Prendre connaissance de la plaquette d'information à destination des populations sur les risques de l'usine ALL CHEM disponible en Mairie ou sur le site internet.

Dès le début de l'alerte

- > Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche et dans la pièce de confinement si celle-ci existe.
- > Fermez portes et fenêtres, coupez ventilation et climatisation pour éviter les entrées d'air.
- > Evitez de téléphoner.
Libérez les lignes pour les secours.
- > N'allez pas chercher les enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux.
Ils bénéficient de mesures spécifiques prioritaires.
- > Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.
- > Ecoutez la radio (à piles) : France Bleu Pays d'Auvergne, RJFM, RMB pour connaître l'évolution et les consignes à suivre.

Après

- > Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Mesures de prévention existantes :

- Contrôles réguliers par les services de l'Etat, avec mesures d'amélioration
- Etude de dangers tous les 5 ans (élaboration de plusieurs scénari) d'accidents et les moyens de prévention et d'intervention).



Matières dangereuses



➤ Que faire ?

Pendant

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez portes et fenêtres, coupez ventilation et climatisation pour éviter les entrées d'air.
- Evitez de téléphoner.
Libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux.
Ils bénéficient de mesures spécifiques prioritaires.
- Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.
- Ecoutez la radio (à piles) : France Bleu Pays d'Auvergne, RJFM, RMB pour connaître l'évolution et les consignes à suivre.

Après

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

➤ Quel risque ?

Le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air lors du transport de matières dangereuses.

> La probabilité d'accident est plus importante sur les grands axes de circulation :

- > La RD 943
Châteauroux - Montluçon
- > La RD 745
Guéret - Montluçon - Moulins
- > La RD 2144
Bourges - Montluçon - Riom
- > La RD 2371
Montluçon - Montmarault

Mesures de prévention existantes :

- Règles strictes de circulation (vitesse, stationnement, déviation),
- Formation des conducteurs,
- Identification et signalisation des produits dangereux (code de danger, code matière et fiche de sécurité).



> Que faire ?

Pendant

- > Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches.
- > N'utilisez pas les ascenseurs.
- > Ne revenez pas sur vos pas.
- > N'allez pas chercher les enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux. Ils bénéficient de mesures spécifiques prioritaires.
- > Évitez de téléphoner. Libérez les lignes pour les secours.
- > Écoutez la radio (à piles) : France Bleu Pays d'Auvergne, RJFM, RMB pour connaître l'évolution et les consignes à suivre.

Après

- > Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour regagner votre domicile.

> Quel risque ?

Le barrage de Rochebut est implanté à 12 kms en amont de Montluçon sur les communes de Mazirat et Teillet-Argenty.

Il est exploité par EDF, pour la production d'électricité.

> **Le barrage permet également de réguler le niveau d'eau du Cher.**

Mesures de prévention existantes :

- De multiples contrôles sont effectués pour surveiller le barrage :
- Visites techniques et essais de vannes de vidanges tous les ans,
 - Inspection complète du barrage tous les 10 ans.



➤ Que faire ?

Pendant

- Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide pour éviter les chutes d'objets.
- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut s'effondrer.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à distance des bâtiments et fils électriques et ne descendez pas avant la fin des secousses.
- **Évitez de téléphoner.**
Libérez les lignes pour les secours.
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école,** leurs enseignants s'occupent d'eux. Ils bénéficient de mesures spécifiques prioritaires.

Après

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques,** il peut y avoir d'autres secousses importantes.
- **Évitez de téléphoner**
Libérer les lignes pour les secours.
- **Écoutez la radio (à piles) :** France Bleu Pays d'Auvergne, RJFM, RMB pour connaître l'évolution et les consignes à suivre.
- **Coupez l'eau, l'électricité et le gaz.**

➤ Quel risque ?

La France est divisée en 5 zones de risque sismique :

- Très faible > 1
- Faible > 2
- Modéré > 3
- Moyen > 4
- Fort > 5

➤ **L'ensemble de la commune de Montluçon est située en zone 2** correspondant à un risque faible.

Mesures de prévention existantes :

20 stations du Réseau Sismologique Auvergne (RSA) surveillent l'activité sismique du Massif Central. Cependant aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment et le lieu d'un tremblement de terre.

L'alerte

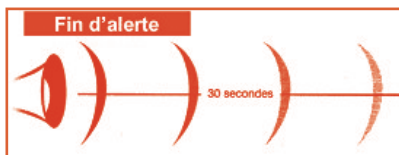
L'alerte des Montluçonnais

› Le déclenchement de l'alerte vous informe d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu votre sécurité. Cette alerte doit vous permettre de vous mettre en sécurité, de prendre des mesures de protection et de savoir quels comportements adopter.

Les dispositifs d'alerte

› Les sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) Pour le site d'All'Chem

sont installées sur les toits des bâtiments pour prévenir la population en cas de danger. Le signal d'alerte est testé le premier mercredi de chaque mois à 12h. Vous pouvez l'écouter à l'adresse : <http://ifforme.fr/sons>



› Les Ensembles Mobiles d'Alerte (EMA)

Des véhicules municipaux sont équipés de haut-parleurs qui diffusent des messages sonores à travers la ville.

› Les radios

En situation de crise, les radios peuvent diffuser des messages d'alerte et des informations relatives aux phénomènes et aux consignes à respecter : France Bleu Pays d'Auvergne, RJFM, RMB.

› Le système d'alerte automatisé

La Ville de Montluçon s'est dotée d'un système d'alerte automatisé permettant de prévenir les personnes résidant sur le territoire communal à l'aide des annuaires téléphoniques « Pages Blanches » et « Pages Jaunes ».

Vous pouvez gratuitement vous inscrire si vous ne figurez pas dans les annuaires (liste rouge...) ou si vous souhaitez être contacté par un autre moyen de télécommunication (portable, fax, courriel...)

› Comment s'inscrire ?

- › En téléchargeant le formulaire sur www.mairie-montlucon.fr, rubrique Cadre de vie/Prévention des Risques/Risques Technologiques.
- › En retirant le formulaire au Pôle Sécurité et Risques Majeurs à la Cité administrative, 1 rue des Conches, 03100 Montluçon.

Mémento des risques

Le risque inondation



Montez dans les étages



Coupez le gaz, l'électricité



Ecoutez la radio et respectez les consignes



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque industriel



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes fenêtres et coupez les ventilations



Ecoutez la radio et respectez les consignes



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas

Le risque transport de matières dangereuses



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez portes fenêtres et coupez les ventilations



Ecoutez la radio et respectez les consignes



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas

Le risque rupture de barrage



Gagnez les hauteurs et rejoignez les points rassemblement



Coupez le gaz, l'électricité



Ecoutez la radio et respectez les consignes



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le risque sismique



A l'intérieur abritez-vous sous un meuble



A l'extérieur éloignez-vous des bâtiments



Ecoutez la radio et respectez les consignes



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Impératif : inscrivez-vous sur le système d'alerte automatisé

**Adoptez
les bons
réflexes**

**> Pour être averti
en cas de danger
Inscrivez-vous
sur le site**

En savoir plus

> Sur les sites internet

www.mairie-montlucon.fr
Rubrique Risques Majeurs

www.prim.net
Site dédié à la prévention
des risques naturels
et technologiques

> Numéros utiles

- > POMPIERS : 18 ou 112**
- > SAMU : 15 OU 112**
- > POLICE : 17 ou 112**
- > MÉTÉO FRANCE : 08 92 68 02 03**

> Fréquences radio

- > FRANCE BLEU
PAYS D'Auvergne - 96.7 FM**
- > RJFM - 92.3 FM**
- > RMB - 100 FM**

> Mairie de Montluçon
Pôle Aménagement du
Territoire et Services Techniques

Pôle Sécurité et Risques Majeurs

04 70 02 55 00

04 70 02 56 27